

INTITULE DU POSTE

ENSA NANCY-2023-1416839-MCF TPCAU cat 2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région Grand-Est
Département Meurthe-et-Moselle
Adresse
École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy
2 rue Bastien Lepage
BP 40435
54001 NANCY Cedex

EMPLOYEUR – *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSA Nancy est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée à l'Université de Lorraine. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 masters co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe, en centre-ville, proche de la place Stanislas et de la gare, une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée « architecture contemporaine remarquable ».

L'école forme environ 670 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utile au développement de l'architecture tant dans la production de connaissances que dans les différentes formes de pratiques. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires, le centre de recherche en architecture et ingénierie (MAP-CRAI) et le laboratoire histoire humanités architecture contemporanéité (LHAC) et sur ces deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche « Architecture Bois Construction, du patrimoine au numérique » et « Nouvelles ruralités : Architecture et milieux vivants ».

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural et de l'approche par compétences.

L'école compte une cinquantaine d'agents administratifs, techniques et scientifiques et environ 70 enseignants-chercheurs permanents.

DESSCRIPTIF DU SERVICE – *présentation des activités scientifiques de l'école*

La recherche au sein de l'ENSA Nancy se situe à la croisée de plusieurs champs disciplinaires, tels que les sciences de l'homme et de la société, les sciences de l'ingénieur et le domaine disciplinaire des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. L'ENSA de Nancy valorise la recherche en architecture en accueillant en son sein deux laboratoires et deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche.

Le laboratoire MAP-CRAI conduit des travaux de recherche fondamentaux et appliqués dans le domaine des modèles, de la simulation d'ouvrages, des méthodes et outils informatiques relatifs à la conception architecturale, urbaine et technique.

Dans un cadre pluridisciplinaire, le LHAC fédère plusieurs dynamiques de recherche en matière de questionnement sur les enjeux de la patrimonialisation, sur le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes qu'elles soient techniques ou sociales.

La chaire « Architecture et Construction Bois, du patrimoine au numérique » se donne pour objectif de valoriser les

potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

La chaire « Nouvelles Ruralités : architecture et milieux vivants » lieu d'expérimentations et d'innovations, s'intéresse aux mutations des territoires ruraux et péri-urbains en mobilisant différentes expertises et champs de recherche.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Mission pédagogique

Enseignant.e en Licence et en Master, l'enseignant.e recruté.e sera rattaché.e en Master au domaine Architecture, Histoire et Patrimoine (AHP) qui propose un parcours portant sur le développement des cultures constructives et spatiales dans un contexte de problématiques liées à l'intervention sur le patrimoine et à la création architecturale en dialogue avec celui-ci.

Il.elle soutiendra l'acquisition des connaissances théoriques, outils et méthodes de projet spécifiques à ces enjeux.

Licence

- L1 S2- Atelier de projet - 84h TD + 6h CM (94h ETD)

Il.elle intégrera l'équipe de l'atelier « Matérialités » portant un projet pédagogique collectif déjà structuré (initiation à la conception architecturale à travers une approche des matériaux et de leur mise en œuvre dans une série d'exercices successifs visant l'acquisition d'une pensée constructive liée aux enjeux de la transition écologique).

Il.elle encadrera un groupe d'étudiants et sera force de proposition pour participer à la définition de cet enseignement : sujets, contenus, méthodes pédagogiques.

- L3 S5 - Semaine Architecture et Patrimoine - (30h ETD)

Il/elle interviendra dans une semaine intensive "hors les murs" d'atelier de projet d'initiation au projet architectural en site à caractère patrimonial (adaptation et transformation du patrimoine ordinaire et/ou monumental).

Master – Domaine Architecture Histoire et Patrimoine – AHP

- M1.1 ou M2.1 – Atelier de projet AHP – 84h TD + 13h CM (Total 105h ETD)

Il.elle encadrera un atelier de projet au semestre 7 (M1.1) ou semestre 9 (M2.1).

- M1.1 – L'atelier abordera l'intervention sur un site à caractère patrimonial (adaptation et transformation du patrimoine ordinaire et/ou patrimonial) à travers les théories de la restauration.

- M2.1 - L'atelier abordera l'intervention sur le patrimoine du XXe siècle.

- M1.2 ou PFE – Atelier de projet AHP – (40h ETD)

Il.elle co-encadrera un atelier de projet au semestre 8 (M1.2) ou au semestre 10 (PFE).

- M1.2 - L'atelier abordera l'intervention en centre bourg ancien avec le programme « Petites villes de demain ».

- PFE - L'atelier encadrera des PFE abordant des enjeux patrimoniaux au sens large au travers de sites de projet proposés par les étudiants.

- M2.1 – Pathologies (26h CM Soit 47h ETD)

Il.elle encadrera un C.M. visant à initier les étudiants à la reconnaissance du bâti ancien et de ses pathologies à travers des cours magistraux thématiques, des observations in situ et des TD de cartographie de pathologies.

En fonction des opportunités ces charges d'enseignement sont susceptibles d'évoluer.

Mission de coordination pédagogique

Participation à des jurys d'évaluation, coordination pédagogique des enseignements assurés, éventuellement, des enseignements d'un semestre ou du champ disciplinaire.

Autres tâches

Participation aux événements en présentant ses enseignements et recherche. Implication dans les instances de l'école.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale,

continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Architecte DPLG ou ADE HMONP, le.la candidat.e disposera d'une solide expérience pratique de la conception architecturale en intervention sur le bâti ancien (réhabilitation, transformation, restauration...) et en création architecturale en dialogue avec le patrimoine.

Il.elle devra justifier d'une forte expérience professionnelle comme maître d'œuvre dans le domaine du patrimoine et notamment sur du bâti protégé au titre des MH (inscrit ou classé) de manière à être en mesure de confronter ses connaissances théoriques liées à l'intervention sur l'existant à des considérations pratiques.

Un DSA mention architecture et patrimoine (Ecole de Chaillot ou équivalent) est souhaitable.

Une expérience en matière d'enseignement de l'architecture est demandée : atelier de projet et cours magistraux en licence et master.

Il.elle devra présenter des capacités à formuler des problématiques pédagogiques, à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage par compétences, et élaborer des contenus adaptés aux besoins, aux savoirs et à la culture, notamment constructive, des architectes en lien avec le patrimoine ou des interventions dans l'existant.

L'organisation des partenariats et la participation à des déplacements ponctuels dans le cadre des ateliers (visites, etc) seront demandées.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Une expérience en recherche est souhaitable.

Les expériences de participation à des activités collectives au sein des ENSA (instances, groupes de travail, réseaux pédagogiques...) est souhaitable.

Dans le cas d'une activité de recherche, l'enseignant.e recruté.e s'engage à effectuer ses travaux de recherche en tant que membre permanent du LHAC à l'ENSA-Nancy.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Architecte DPLG ou ADE HMONP

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres

informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nancy.

CANDIDATURE**Lien du site**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

Olivier Pizon, Secrétaire général :
olivier.pizon@nancy.archi.fr

Autre personne à contacter

Eléonore Compain, Responsable du service RH
eleonore.compain-faust@nancy.archi.fr